

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 02 JUIN 2004

Objet : L'an deux mille quatre et le deux juin
à dix sept heures trente

Régie de Recettes

Mise en Euro
de l'Encaisse

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0406/07

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY,
CUTURELLO, ESTROSI, FRANCO, GINESY, GIUDICELLI, LORENZI,
MANGIAPAN, MARIO, MARY, MASCARELLI, PAUGET, VEROLA.
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO,
SOMARIA, STEFANI.

Le Président indique que dans le cadre du passage à l'euro, il y a
lieu de modifier l'arrêté du 25 juin 1990 concernant la Régie de
Recette pour l'encaissement des frais d'inscription des élèves.

Il propose également que le régisseur soit autorisé à conserver un
maximum d'encaisse fixé à 3 000 euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1/ décide du passage de la régie de recettes en euro.
- 2/ fixe le montant de l'encaisse à 3 000 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,
Jean THAON

